

# SPIRAL

## Groupe de travail transport de marchandises dangereuses

### Réunion du 26 septembre 2002

La liste des présents est annexée à ce compte rendu

Le Président PILLONEL ouvre la séance en demandant aux participants si le compte rendu de la réunion du 19 mars 2002 appelle des observations. Sans observation, celui-ci est adopté.

Monsieur PILLONEL rappelle la commande du Préfet concernant 7 études et le point est fait sur chacune d'elles :

- inventaire des études existantes : une étudiante a fait un premier travail de recherche des études sur les TMD tout d'abord au niveau de l'agglomération puis du département. Constatant le petit nombre d'études effectuées, la recherche a été élargie au niveau régional voire national. Elle a ensuite établi une fiche pour chaque étude répertoriée. Ce travail doit être validé.

- quantités de marchandises dangereuses transportées : une enquête du type « cordon » ou autres doit être réalisée.

- évaluer l'impact du plan de circulation de l'agglomération lyonnaise et faire des propositions pour une extension au département : suite à l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2000 la mise en place de la signalisation est en cours, la partie « Etat » devrait être terminée au 1<sup>er</sup> semestre 2003, pour les autoroutes elle est achevée, pour le Grand Lyon elle est en cours, de même que pour le Conseil Général.

- répertorier les sites de stationnement : l'étude réalisée est l'objet de la 2<sup>ème</sup> partie de cette réunion.

- élaborer un cahier des charges pour l'aménagement d'une plate-forme « modèle » : des propositions ont été faites et il convient de trouver un site pilote où celles-ci pourraient être appliquées. Le problème des accès est à approfondir. L'avis de la DDASS et du SDIS serait à solliciter. Le Ministère de l'Environnement pourrait en avoir connaissance et donner sa position sur ce problème.

Le cahier des charges sera examiné à une prochaine séance.

- inventaire du réseau de canalisations : une étude existe mais elle doit être enrichie.

- actions de sensibilisation et d'information : des supports existent déjà ( plaquettes, cartes ). La carte de l'arrêté de circulation des TMD sur l'agglomération arrive en fin de stock et il convient de se poser la question de sa réédition.

Monsieur DELEIGUE fait ensuite une présentation de l'étude des stationnements dans le département du Rhône.

Cette étude examine les lieux de stationnement pratiqués, les aléas, la vulnérabilité et le niveau de risque. Les modes de transport retenus sont le ferroviaire, le fluvial, le routier et l'intermodal. Le mode aérien et les canalisations ne sont pas concernés.

Après un rappel de la réglementation TMD et la liste de sites retenus, l'étude concerne une fiche pour chacun des modes avec l'analyse du risque ( aléa et vulnérabilité ).

Ce rapport est un constat et il doit avoir une suite : quels dispositifs peut-on imaginer pour limiter les risques, quelles propositions d'améliorations peut-on faire ?

M. PILLONEL prend l'exemple du chlore qui est transporté en camions et se demande si les déplacements ne pourraient pas être connus et déterminés à l'avance et les zones de stationnement préétablies . Ce qui est préoccupant c'est la « liberté » des camions et au delà du risque d'accident de circulation, celui du stationnement non contrôlé .

Les professionnels précisent qu'il y a peu de transport routier de chlore sur de longues distances et insistent sur le professionnalisme important et le suivi des chauffeurs . Le chronotachygraphe électronique est prévu pour 2004 .

Les CRS pensent que le risque existe . On constate ces stationnements sur les axes autoroutiers et on peut penser qu'il s'agit de transit ( voir l'enquête des CRS / Y. DELACRETAZ ) .

M. PILLONEL pense que ce groupe doit réfléchir sur les sites de stationnement .

La Gendarmerie propose qu'une surveillance « active » soit effectuée vers les restaurants de routiers habituellement utilisés.

Le groupe propose qu'un gestionnaire d'autoroute soit invité à une prochaine réunion pour définir l'aménagement d'une aire spécifique avec surveillance .

Monsieur DELACRETAZ propose que l'enquête qui a été réalisée soit présentée à la prochaine réunion dans 2 mois .

Pour le mode ferré et le multimodal, il est proposé de faire évoluer le cahier des charges sur les plates-formes multimodales et d'examiner quelles suites peuvent être données à ce rapport. Pour cela une réunion est organisée le mardi 5 novembre à 10h30 à l'Hôtel du Grand Lyon .

Madame NEDELEC ( CNC ) rappelle la procédure des Plans Marchandises Dangereuses (PMD) .

La CNC ( ou NOVATRANS ) n'a pas ses propres équipes de secours comme les « installations classées » mais fait appel aux services de secours et aux professionnels des citernes pour les produits .

Monsieur ROBERT ( SNCF ) précise que pour les Plans Marchandises Dangereuses, le réseau d'eau a été amélioré à Sibelin et qu'un investissement est prévu prochainement à Vénissieux .

Le rôle de la CNC est de fournir les éléments sur les produits transportés et les fiches de sécurité pour les services d'incendie et de secours mais il y a des difficultés pour les obtenir . Monsieur PILLONEL demande si on ne peut pas apporter une aide pour ce problème .

Il serait intéressant d'avoir accès rapidement et facilement à une banque de données ( par exemple sur Internet ) qui renseignerait sur les produits . L'Institut National de la Recherche et de la Sécurité ( INRS ) a une mission de collecte et de banque de données .

Le groupe pourrait approfondir la question, préciser ce qu'il souhaite et inviter ensuite un représentant de l'INRS à une prochaine réunion.

La prochaine réunion est prévue pour le **jeudi 12 décembre à 14h30** .